

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2017

## EXTENSION DU DÉLIT D'ENTRAVE À L'IVG - (N° 4400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 28

présenté par  
M. Gosselin

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 3, après le mot :

« dissuasif »,

insérer les mots :

« ou incitatif ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Lutter contre la désinformation est un objectif louable.

Toutefois, le texte, dans sa rédaction actuelle, lutte uniquement contre la désinformation dissuasive, et sous-entend dès lors que toute information dissuasive serait nécessairement de la désinformation.

Il convient donc, pour permettre une information totale et objective sur les conséquences d'une interruption volontaire de grossesse, et pour ne pas imposer une politique répressive de deux poids, deux mesures, de condamner également la désinformation incitative.